

ATELIER SUR LA RENFORCEMENT DE LA COLLECTE ET L'UTILISATION DES DONNEES SUR LA MIGRATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

Atelier regional organize par:

La Division de la Population et la Division de la Statistique du
Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies

Dakar, Sénégal,
du 8 au 11 septembre 2015

1. Report

La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales Division de la population et, en collaboration avec l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), un organe subsidiaire de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, ont organisé un atelier régional sur la production et l'utilisation de données sur les migrations internationales pour le développement. L'atelier, qui a eu lieu principalement en français, avec interprétation, dans les locaux de l'IDEP à Dakar, au Sénégal, du 8 au 11 Septembre à 2015.

L'objectif principal de l'atelier était d'améliorer la capacité technique des fonctionnaires du gouvernement dans la production et l'analyse des données de migration à partir de toutes les sources pertinentes et à utiliser les données sur la migration et son impact pour éclairer les politiques migratoires nationales et la planification du développement. Les questions de l'atelier couverte telles que les normes des Nations Unies et les définitions pour la collecte de données sur les migrations internationales, les sources de données (recensements, les sources administratives, enquêtes auprès des ménages), et des indicateurs pour mesurer la migration des objectifs de l'Agenda 2030 relatives au développement durable. Les participants ont également discuté des moyens pour échanger des données sur les migrations internationales.

L'atelier a réuni 21 délégués de l'Algérie, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, la Libye, le Mali, la Mauritanie, le Maroc, le Niger, le Sénégal et le Togo. Chaque pays a été invité à désigner un expert de haut rang du bureau de statistique national en charge de la compilation de statistiques sur les migrations internationales et un représentant d'un ministère compétent en charge de la génération et l'analyse des données sur la migration à des fins politiques. En outre, les experts régionaux du Bureau international du Travail (OIT), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont contribué à l'atelier. IDEP, l'institut d'accueil, a organisé une session spéciale sur la contribution de la diaspora au développement.

Les participants ont convenu de suivre l'atelier en accélérant la compilation et la diffusion des tableaux sur les migrants internationaux de la série de recensements de la population de 2010, conformément aux normes et directives de l'ONU. En compilant les données par pays de naissance et la citoyenneté, les pays participants seront en mesure d'obtenir un profil de base de leurs citoyens, ou des populations de souche, vivant à l'étranger. DESA soutiendra ces efforts en fournissant un soutien technique et informatique, tandis que l'OIM a accepté de soutenir les pays nécessitant une assistance.

2. Recommandations

1. Intégrer la migration internationale dans les plans et stratégies de développement nationales, sectorielles et locales, en utilisant l'Agenda 2030 pour le développement durable, qui sera adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en Septembre 2015, comme un guide.
2. Développer un projet pour accélérer la compilation et la diffusion des tableaux sur les migrants internationaux par pays de naissance et le pays de citoyenneté de la série de recensements de la population et du logement de 2010, conformément aux normes et directives des Nations Unies. Nations Unies / DESA pourrait fournir un appui technique et de la technologie de l'information alors que l'OIM pourrait fournir un soutien dans le pays.
3. L'Organisation des Nations Unies est encouragée à promouvoir les bonnes pratiques et des recommandations pour la compilation et la diffusion de données sur les migrations provenant de sources administratives.
4. Les pays sont encouragés à inclure un module sur les migrations internationales dans les enquêtes existantes auprès des ménages. L'Organisation des Nations Unies est encouragée à fournir des recommandations sur la manière d'inclure les questions de migration dans les enquêtes ménages.
5. Les bureaux nationaux de statistique dans la région sont encouragés à étendre leur collaboration, notamment par l'échange de données statistiques sur la taille et les caractéristiques de la population nationale née à l'étranger ou à l'étranger par pays de naissance ou le pays de nationalité ("profil de la diaspora").
6. Les pays et les organisations internationales sont encouragés à renforcer la diffusion et l'utilisation de données sur la migration internationale qui est déjà collectées.
7. Les participants sont encouragés à organiser un atelier de suivi au niveau national, en utilisant les matériaux utilisés lors de l'atelier régional. Les organisations internationales de la région pourraient aider à l'organisation de ces ateliers.
8. Les bureaux de statistique nationaux sont encouragés à contribuer activement à la formulation des indicateurs pour les objectifs liés à la migration de l'Agenda 2030 pour le développement durable à travers de la groupe d'experts sur les indicateurs des objectifs de développement durable (IAEG-SDG).
9. Pour la préparation des profils de migration, les organisations internationales sont encouragées à développer un modèle standardisé.
10. Les organisateurs de l'atelier sont encouragés à développer une session spéciale sur les méthodes d'analyse des données sur les migrations internationales dans les futurs ateliers.